

# RÈGLES D'ENTREPRISE CONTRAIGNANTES

## Tessi agit en tant que sous-traitant

---

## REFERENCE

Type de document : Politique

Centre: TOUS

Client: TOUS

Référence : Binding Corporate Rules  
(BCR-P) Tessi agit en tant que Sous-traitant

Version: 3.0

## SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>II. DEFINITIONS</b>	<b>5</b>
<b>III. PERIMETRE</b>	<b>8</b>
1. Périmètre géographique	8
2. Périmètre matériel	9
2.1 Types de données à caractère personnel et catégories de personnes concernées	9
2.2 Finalités et nature des traitements	9
<b>IV. CARACTERE CONTRAIGNANT DES BCR</b>	<b>11</b>
1. Pour les employés du Groupe Tessi	11
2. Pour les entités du Groupe Tessi	11
3. Pour les clients du Groupe Tessi	11
<b>V. TRANSFERT DE DONNEES PERSONNELLES VERS DES PAYS TIERS OU DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>12</b>
1. Législations et pratiques locales	12
2. Impact de la législation nationale sur les BCR	14
<b>VI. DROITS DES PERSONNES CONCERNEES</b>	<b>16</b>
<b>VII. PRINCIPES RELATIFS AUX TRAITEMENTS DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL</b>	<b>18</b>
1. Transparence, loyauté et licéité	18
2. Limitation de la finalité	18
3. Qualité des données	19
4. Sécurité	20
4.1 Gouvernance de la sécurité	21
4.2 Ressources humaines	21
4.3 Sécurité physique	21
4.4 Gestion des incidents	21
4.5 Gestion des identités	22
4.5.1. Contrôle des accès	22
4.5.2. Gestion des accès distants et appareils mobiles	22
4.6 Sécurité de l'exploitation	22
4.7 Protection contre les codes malveillants	22
4.8 Gestion des vulnérabilités	22

4.9 Sécurité du développement	22
4.10 Sécurité des communications	23
4.11 Sauvegarde des données personnelles	23
4.12 Chiffrement/cryptographie	23
4.12.1. Chiffrement des données en base	23
4.12.2. Chiffrement du transfert	23
4.13 Maintenance et destruction des données personnelles	23
4.14 Gestion de la traçabilité	24
4.15 Audit des mesures de sécurité	24
5. Notification des violations de données personnelles	24
6. Protection des données dès la conception et protection des données par défaut (« <i>Privacy by Design &amp; Privacy by Default</i> »)	25
<b>VIII. REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT</b>	<b>26</b>
<b>IX. SOUS-TRAITANCE ET TRANSFERT DES DONNEES PERSONNELLES</b>	<b>28</b>
<b>X. TRAITEMENT DES DONNÉES SENSIBLES</b>	<b>29</b>
<b>XI. COOPERATION</b>	<b>30</b>
1. Obligation de coopérer avec les autorités de contrôle	30
2. Obligation de coopérer avec le responsable du traitement	30
<b>XII. GESTION DES DEMANDES ET DES RECLAMATIONS</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 1 : LISTE DES ENTITES DU GROUPE TESSI LIÉES PAR LES BCR</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE 2 : DESCRIPTION DU PERIMETRE MATERIEL DES BCR DU GROUPE TESSI</b>	<b>44</b>

## I. CONTEXTE

La protection des données personnelles est une préoccupation majeure du Groupe Tessi. Dans le cadre de ses activités, le Groupe Tessi s'engage à assurer la protection des données personnelles traitées, que ce soit lors de leur collecte, de leur traitement, de leur stockage ou de leur transfert. Le Groupe Tessi s'engage à se conformer aux lois et règlements applicables dans ce domaine.

Le Groupe Tessi a ainsi mis en place une gouvernance spécifique à la protection des données personnelles à l'échelle du groupe, approuvée par la direction générale et pilotée par un délégué à la protection des données (le DPO Groupe). Cette gouvernance vise à construire, à tenir à jour et à coordonner le programme de protection des données personnelles au sein du Groupe Tessi, stratégiquement aligné avec les problématiques de réduction des risques, et doit être mise en application par toutes les entités du Groupe Tessi visées dans le présent document.

En vertu de l'article 46.2 (b) du Règlement (**UE**) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, « le **RGPD** », le Groupe Tessi a décidé d'adopter des règles d'entreprise contraignantes prévoyant des garanties appropriées, harmonisées à l'échelle du groupe, afin d'encadrer les transferts de données personnelles réalisés par ses entités telles que visées dans le présent document.

Le présent document constitue ainsi les règles d'entreprise contraignantes du Groupe Tessi agissant en tant que sous-traitant.

## II. DEFINITIONS

Dans le cadre des présentes BCR, les termes listés ci-après, utilisés avec ou sans majuscule, auront la signification qui leur est donnée conformément à la présente Section :

### Autorité de contrôle chef de file

Désigne, pour les besoins des présentes BCR, l'autorité de contrôle française, i.e., la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« CNIL »).

### Autorité de protection des données (ou autorité de contrôle)

Désigne l'autorité publique indépendante en charge de la protection des données à caractère personnel dans chaque État de l'EEE. *Exemple : En France, il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés « CNIL », en Espagne, il s'agit de l'Agencia Española de Protección de Datos « AEPD ».*

### BCR

Désigne les présentes règles d'entreprise contraignantes (« Binding Corporate Rules ») du Groupe Tessi.

## **Contrat de service**

Désigne le contrat (ou un autre acte juridique au titre du droit de l'Union européenne ou du droit d'un État membre) conclu entre une entité du Groupe Tessi agissant en tant que sous-traitant et le responsable du traitement, et liant l'entité du Groupe Tessi concernée à l'égard du responsable du traitement.

## **Donnée(s) à caractère personnel ou donnée(s) personnelle(s)**

Désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (cf. ci-après « personne concernée ») ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. *Exemples de données à caractère personnel : (i) le nom et prénom, la photo d'identité ou une adresse email nominative (qui sont des données directement identifiantes), (ii) le numéro de sécurité sociale, un numéro de badge, un identifiant client, des logs de connexion, ou un matricule (qui ne sont pas des données directement identifiantes mais qui permettent d'identifier indirectement la personne à laquelle elles se rapportent).*

## **Donnée(s) sensible(s)**

Désigne les catégories particulières de données personnelles, i.e., (i) les données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, (ii) les données génétiques, (iii) les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, (iv) les données concernant la santé et (v) les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

## **Droits des personnes concernées**

Désigne les droits dont bénéficient les personnes physiques concernées par le traitement tels que détaillés à la Section VI des présentes BCR.

## **EEE**

Désigne l'Espace économique européen qui comprend les pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

## **Entité(s) du Groupe Tessi**

Désigne Tessi SAS et les entités juridiques contrôlées par Tessi SAS et liées par les présentes BCR, telles que listées en Annexe 1 des présentes BCR. Aux fins de la présente définition, on entend par « contrôle » la propriété de plus de 50 % des droits économiques et des droits de vote.

### **Exportateur/exportatrice de données**

Désigne le responsable du traitement ou le sous-traitant qui transfère les données à caractère personnel hors de l'EEE.

### **Groupe Tessi**

Désigne l'ensemble des entités du Groupe Tessi définies ci-dessus.

### **Importateur/importatrice de données**

Désigne le responsable du traitement ou le sous-traitant situé hors de l'EEE qui accepte de recevoir de l'Exportateur des données à caractère personnel.

### **Personne concernée**

Désigne toute personne physique, qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou un ou plusieurs facteurs spécifiques à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

### **Responsable du traitement**

Désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement ; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre. *Exemple : L'entité du Groupe Tessi concernée est responsable du traitement pour les données personnelles de ses salariés, ses fichiers prospects ou fournisseurs, etc. Dans le cadre des traitements qu'elle réalise pour le compte de ses clients, à l'occasion des prestations fournies en application d'un contrat, les clients de l'entité sont alors Responsables du traitement.*

## **Sous-traitant**

Désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. *Exemple : Dans le cadre des prestations fournies aux clients, l'entité du Groupe Tessi concernée traite des données personnelles pour le compte de ses clients en tant que sous-traitant, en particulier concernant le traitement des données de leurs propres clients (chèque, facture, etc.).*

## **Traitement de données à caractère personnel**

Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction. *Exemples de traitement : collecte, numérisation, stockage, extraction, adaptation ou modification, consultation, utilisation, communication par transmission, transfert, diffusion, effacement, archivage ou destruction.*

## **III. PERIMETRE**

### **1. Périmètre géographique**

La liste des entités du Groupe Tessi liées par les présentes BCR figure à l'Annexe 1.

A ce titre, les présentes BCR s'appliquent à tous les traitements faisant l'objet d'un transfert de données personnelles effectué par des entités du Groupe Tessi établies au sein de l'EEE en leur qualité de sous-traitant, exportatrices de données personnelles, et par des entités du Groupe Tessi établies en dehors de l'EEE en leur qualité de sous-traitant, importatrices de données personnelles.

Elles s'appliquent, en outre, aux transferts de données personnelles effectués par des entités du Groupe Tessi exportatrices de données établies en dehors de l'EEE vers des entités du Groupe Tessi importatrices de données établies également en dehors de l'EEE dans la mesure où le RGPD s'applique auxdits traitements conformément aux conditions prévues par l'article 3.2 du RGPD.

**Exclusions** : Les présentes BCR ne s'appliquent pas aux transferts par des entités du Groupe Tessi établies en dehors de l'EEE de données personnelles relatives à des personnes concernées ne se trouvant pas sur le territoire de l'EEE, quand bien même

lesdites entités du Groupe Tessi agiraient en tant que sous-traitant, à moins que ces données à caractère personnel n'aient été précédemment transférées d'une entité du groupe Tessi en vertu du RGPD. *Exemple : si une entité du Groupe Tessi établie au Chili transfère des données personnelles concernant des traitements d'un client chilien non soumis au RGPD à une entité du Groupe Tessi établie en Colombie, ledit transfert et les traitements connexes ne seront pas soumis au RGPD et les présentes BCR ne seront pas applicables auxdits transferts et traitements connexes.*

## 2. Périmètre matériel

Le périmètre matériel des présentes BCR est présenté ci-dessous et plus amplement décrit en Annexe 2.

### 2.1 Types de données à caractère personnel et catégories de personnes concernées

Les présentes BCR couvrent les types de données personnelles suivants :

- (i) Les données relatives à l'identité ;
- (ii) Les données relatives à la vie professionnelle ;
- (iii) Les données de connexion (les journaux (logs) et les adresses IP) ;
- (iv) Les informations économiques et financières (revenus, impôts, données bancaires, droits sociaux, situation financière, etc.) ;
- (v) Les données sensibles.

Ces types de données personnelles concernent les catégories de personnes concernées suivantes :

- (i) Clients (employés et représentants) ;
- (ii) Clients (y inclus prospects, adhérents, patients, fournisseurs, etc.) des clients.

⇒ NB : Les BCR s'appliquent aux traitements automatisés et manuels.

### 2.2 Finalités et nature des traitements

Les présentes BCR couvrent les finalités de traitement suivantes :

1. Activités liées au développement d'applications : étude, conception, création d'applications web, applications mobiles ;
2. Tests et recettes des applications ;
3. Gestion des services informatiques : support, exploitation ;
4. Gestion de la sécurité informatique ;
5. Audits et contrôle interne : qualité, sécurité, conformité ;
6. Gestion des opérations promotionnelles relatives aux offres de remboursement, aux primes différées et aux jeux concours ;

7. Gestion des opérations de marketing ;
8. Gestion des réclamations ;
9. Gestion des sites Web et applications mobiles dans le cadre des services clients ;
10. Gestion et traitement des flux électroniques et papier : catégorisation, dactylographie, codage, enrichissement des fichiers clients, etc. ;
11. Gestion de l'édition ;
12. Traitement de moyens de paiement (chèque, TIP, SEPA) : vidéo-codage, ajustement, vidéo-contrôle, contrôle fraude, blanchiment, etc. ;
13. Back-Office métiers : ouverture de compte, contrôles de complétude des dossiers, recouvrement, affacturage, encassements, etc. ;
14. Gestion de la relation clients : appels entrants, appels sortants, SMS, mail, etc. ;
15. Gestion électronique des documents ;
16. Archivage ;
17. Gestion des prestations intellectuelles ;
18. Maintien en conditions opérationnelles et optimisation des performances des solutions d'automatisation utilisées par le Groupe Tessi : amélioration du taux de la lecture/reconnaissance automatique des documents (LAD/RAD) et de la reconnaissance optique des caractères (OCR), en utilisant, entre autres, des méthodes de modélisation et de « machine learning » ;
19. Traitement des factures ;
20. Gestion de vérification de l'identité à distance ;
21. Gestion du parcours digitalisé du patient
22. Traitement des flux EDI (échange de données informatisées) ;
23. Gestion d'actifs ;
24. Assistance technique par écran connecté ;
25. Traitement des lettres recommandées électroniques (LRE) ;
26. Traitement de contrôle de conformité ;
27. Gestion des flux informatiques : business, banque, édition, reporting, assurance, reporting comptable ou réglementaire, EDI (Electronic Data Interchange) ;
28. Gestion de la vie contractuelle pour le compte du client (banque, assurance, etc.) : adhésion, modifications ou mises à jour de contrats, résiliations, traitement des réclamations ;
29. Gestion des avantages des remboursements à l'assuré (y compris le tiers payeur) : concept de « Cash-Out » ;
30. Etablissement des profils des clients sur la base des critères données par le client (responsable du traitement).

Enfin, les présentes BCR couvrent les natures de traitement suivantes :

1. Collecte, enregistrement ;
2. Accès et communication ;
3. Lecture, consultation ;
4. Utilisation, exploitation ;
5. Organisation, structuration ;
6. Copie, extraction ;
7. Modification, adaptation ;
8. Effacement, destruction ;
9. Hébergement, conservation, archivage ;
10. Transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition ;
11. Rapprochement ou interconnexion

## IV. CARACTERE CONTRAIGNANT DES BCR

### 1. Pour les employés du Groupe Tessi

Les présentes BCR sont rendues contraignantes pour les employés du Groupe Tessi conformément aux termes du contrat de travail et/ou aux termes des règlements intérieurs adoptés par les entités du Groupe Tessi que les employés s'engagent à respecter.

La violation des BCR par un employé peut donner lieu à des sanctions, y compris le licenciement.

### 2. Pour les entités du Groupe Tessi

Tessi en tant que groupe doit veiller à ce que non seulement son siège définisse une politique de protection des données, mais également que toutes les entités du Groupe Tessi concernées soient liées par les mêmes principes et obligations. Aussi, les présentes BCR sont rendues contraignantes pour toutes les entités du Groupe Tessi (tel que défini par la Section II) par la conclusion d'un accord intragroupe relatif aux BCR. La liste des entités du Groupe Tessi liées par les BCR figure à l'Annexe 1 et peut être mise à jour.

### 3. Pour les clients du Groupe Tessi

Les BCR sont rendues contraignantes à l'égard du responsable du traitement par une référence spécifique à cet aspect dans le contrat de service, qui satisfait à l'article 28 du RGPD.

Les BCR font partie intégrante du contrat de service, soit en étant annexées au contrat de service, soit en étant référencées avec possibilité d'accès électronique. Le responsable du traitement a le droit de se prévaloir des BCR auprès de toute entité du Groupe Tessi concernant une violation qu'elle aurait causée et, en outre, auprès de l'entité du Groupe Tessi établie au sein de l'EEE ayant transféré des données personnelles sur le fondement des présentes BCR à une entité du Groupe Tessi établie en dehors de l'EEE, en cas de violation des BCR ou du contrat de service par une entité du Groupe Tessi établie en dehors de l'EEE ayant reçu des données personnelles sur le fondement des présentes BCR d'une entité du Groupe Tessi établie dans l'EEE.

Chaque entité du Groupe Tessi, y compris ses employés, est tenue de respecter les instructions du responsable du traitement à l'égard du traitement et de la sécurité des données et des mesures de confidentialité contenues dans le contrat de service.

Ainsi, lorsque l'entité du Groupe Tessi concernée agit en tant que sous-traitant, elle s'engage à traiter les données à caractère personnel traitées pour le compte du responsable du traitement uniquement conformément aux instructions dudit responsable du traitement telles que définies dans le contrat de service, en particulier quant aux finalités et moyens de traitements, ainsi qu'aux mesures opérationnelles et techniques nécessaires afin de prévenir l'accès illégal aux données à caractère personnel.

Cet engagement doit être expressément stipulé dans le contrat de service conclu entre l'entité concernée et le responsable du traitement. De plus, le contrat de service doit mentionner toutes les informations requises en application de l'article 28 du RGPD.

## **V. TRANSFERT DE DONNEES PERSONNELLES VERS DES PAYS TIERS OU DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

### **1. Législations et pratiques locales**

Avant de procéder au transfert de données personnelles vers des pays tiers, l'entité du Groupe Tessi exportant les données personnelles et l'entité du Groupe Tessi important les données personnelles devront mener une évaluation afin de garantir qu'elles n'ont aucune raison de croire que la législation et les pratiques du pays tiers de destination applicables au traitement des données personnelles par l'entité du Groupe Tessi important les données personnelles, notamment les exigences en matière de divulgation de données personnelles ou les mesures autorisant l'accès des autorités publiques à ces données, empêchent l'entité du Groupe Tessi important les données personnelles de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des présentes BCR. Cette stipulation repose sur l'idée que les législations et les pratiques qui respectent l'essence des libertés et droits fondamentaux prévus par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et qui n'excèdent pas

ce qui est nécessaire et proportionné dans une société démocratique pour préserver un des objectifs énumérés à l'article 23, paragraphe 1, du RGPD ne sont pas en contradiction avec les présentes BCR. Les normes de l'Union européenne, telles que les articles 47 et 52 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, doivent servir de référence, notamment pour évaluer si l'accès par les autorités publiques est limité à ce qui est nécessaire et proportionné dans une société démocratique et si les personnes concernées disposent d'un recours effectif.

En menant l'évaluation mentionnée ci-dessus, les entités du Groupe Tessi devront tenir compte, en particulier, des éléments suivants :

- Des circonstances particulières du transfert, parmi lesquelles la longueur de la chaîne de traitement, le nombre d'acteurs concernés et les canaux de transmission utilisés, les transferts ultérieurs prévus, le type de destinataire, la finalité du traitement, les catégories et le format des données personnelles transférées, le secteur économique dans lequel le transfert a lieu et le lieu de stockage des données transférées ;
- Des législations et des pratiques du pays tiers de destination – notamment celles qui exigent la divulgation de données aux autorités publiques ou qui autorisent l'accès de ces dernières aux données – pertinentes au regard des circonstances particulières du transfert, ainsi que des limitations et des garanties applicables ;
- De toute garantie contractuelle, technique ou organisationnelle pertinente mise en place pour compléter les garanties prévues par les présentes BCR, y compris les mesures appliquées pendant la transmission et au traitement des données personnelles dans le pays de destination.

Lors de l'évaluation visée ci-dessus, l'entité du Groupe Tessi importtant les données personnelles devra fournir des informations pertinentes à l'entité du Groupe Tessi exportant les données personnelles et devra continuer à coopérer avec cette dernière pour garantir le respect des présentes BCR.

L'entité du Groupe Tessi exportant les données personnelles et l'entité du Groupe Tessi importtant les données personnelles devront conserver une trace documentaire de l'évaluation visée ci-dessus et mettre cette évaluation à la disposition de l'autorité de protection des données compétente si celle-ci en fait la demande.

L'entité du Groupe Tessi importtant les données personnelles devra informer sans délai l'entité du Groupe Tessi exportant les données personnelles si elle a des raisons de croire qu'elle est ou est devenue soumise à une législation ou à des pratiques qui ne sont pas

conformes aux exigences du premier paragraphe de la présente Section, notamment à la suite d'une modification de la législation du pays tiers ou d'une mesure (telle qu'une demande de divulgation) indiquant une application pratique de cette législation qui n'est pas conforme aux exigences dudit paragraphe. L'entité du Groupe Tessi exportant les données personnelles devra transmettre la notification au responsable du traitement.

À la suite d'une notification au titre du paragraphe ci-dessus, ou si l'entité du Groupe Tessi exportant les données personnelles a d'autres raisons de croire que l'entité du Groupe Tessi important les données personnelles ne peut plus s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des présentes BCR, l'entité du Groupe Tessi exportant les données personnelles devra définir sans délai les mesures appropriées (par exemple des mesures techniques ou organisationnelles visant à garantir la sécurité et la confidentialité) qu'elle doit adopter et/ou qui doivent être adoptées par l'entité du Groupe Tessi important les données personnelles pour remédier à la situation, si nécessaire en concertation avec le responsable du traitement. L'entité du Groupe Tessi exportant les données personnelles devra suspendre le transfert de données personnelles si elle estime qu'aucune garantie appropriée ne peut être fournie pour ce transfert ou si le responsable du traitement ou l'autorité de protection des données compétente lui en donne l'instruction.

## 2. Impact de la législation nationale sur les BCR

Chaque entité du Groupe Tessi doit se conformer aux législations nationales qui lui sont applicables. Lorsqu'il n'existe pas de législation nationale sur la protection des données personnelles ou lorsque la législation nationale prévoit un niveau de protection inférieur à celui prévu par les présentes BCR, les BCR devront tout de même être respectées. Dans le cas où une législation nationale (par exemple, une législation de l'EEE) exigerait un niveau supérieur de protection des données personnelles, celle-ci primera sur les BCR. En tout état de cause, les données personnelles seront traitées conformément au droit applicable.

Lorsqu'une entité du Groupe Tessi a des raisons de penser que la législation actuelle ou future qui lui est applicable risque de l'empêcher de se conformer aux instructions reçues du responsable du traitement ou de remplir les obligations qui lui incombent en vertu des BCR ou du contrat de service, elle doit en informer sans délai :

- Le responsable du traitement, qui peut suspendre le transfert des données et/ou résilier le contrat de service, selon les conditions prévues au contrat de service ;
- Tessi SAS ;
- L'entité du Groupe Tessi au sein de l'EEE exportatrice des données personnelles ou tout autre délégué/instance chargé(e) de la confidentialité des données chez le sous-traitant ; et

- L'autorité de contrôle dont relève le responsable du traitement et l'autorité de contrôle dont relève le sous-traitant.

Toute demande contraignante de divulgation des données à caractère personnel émanant d'une autorité répressive ou d'un organisme étatique de sécurité, est communiquée au responsable du traitement, sauf disposition contraire (telle qu'une interdiction pénale visant à préserver le secret d'une enquête policière).

Dans tous les cas, la demande de divulgation doit être mise en attente et l'autorité de contrôle dont relève le responsable du traitement, ainsi que l'autorité de contrôle dont relève le sous-traitant, doivent être expressément informées de la demande, notamment des informations concernant les données demandées, l'organisme demandeur et le fondement juridique pour la divulgation (sauf disposition contraire).

Si, dans certains cas particuliers, la suspension et/ou la notification sont interdites, l'entité du Groupe Tessi qui fait l'objet de la demande mettra tout en œuvre pour obtenir le droit d'ignorer cette interdiction afin de communiquer autant d'informations qu'elle le peut et dans les plus brefs délais et d'être en mesure de démontrer qu'elle s'est acquittée de cette communication.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, et bien qu'elle ait tout mis en œuvre, l'entité du Groupe Tessi concernée n'est pas en mesure de notifier les autorités de contrôle compétentes, elle fournira chaque année des informations générales sur les demandes qu'elle reçoit aux autorités de contrôle compétentes (par exemple, le nombre de demandes de divulgation, le type de données demandées, le demandeur si possible, etc.).

En tout état de cause, les transferts de données à caractère personnel par une entité du Groupe Tessi à une autorité publique, quelle qu'elle soit, ne sauraient être massifs, disproportionnés et sans distinction, ni aller au-delà de ce qui est nécessaire dans une société démocratique.

## VI. DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

Lorsque l'entité du Groupe Tessi agit en qualité de sous-traitant, les personnes concernées ont le droit de se prévaloir directement des Sections énumérées ci-dessous des BCR en tant que tiers bénéficiaires auprès de cette entité, lorsque les exigences en cause incombent spécifiquement aux sous-traitants, conformément au RGPD :

- Section II (Définitions)
- Section IV.1 et IV.2 (Caractère contraignant des BCR)
- Section V (Transfert de données personnelles vers des pays tiers ou des organisations internationales)
- Section VI (Droits des personnes concernées)
- Section VII (Principes relatifs aux traitements des données à caractère personnel)
- Section VIII (Registre des activités de traitement)
- Section IX (Sous-traitance et transfert des données personnelles)
- Section X (Traitement des données sensibles)
- Section XI (Coopération)
- Section XII (Gestion des demandes et des réclamations)

Le Groupe Tessi s'engage à informer les personnes concernées de leurs droits de tiers bénéficiaires à l'égard du traitement de leurs données personnelles et sur les moyens d'exercer ces droits.

Les personnes concernées peuvent également se prévaloir des BCR à l'encontre du sous-traitant (en tenant compte des Sections listées ci-dessus) en tant que tiers bénéficiaires dans les situations où elles ne sont pas en mesure d'introduire une réclamation contre le responsable du traitement (le responsable du traitement ayant disparu dans les faits, ayant cessé d'exister juridiquement ou étant devenu insolvable, à moins qu'une entité remplaçante assume l'intégralité des obligations juridiques du responsable du traitement par contrat ou par effet de la loi), auquel cas les personnes concernées peuvent faire appliquer les sections des BCR énumérées ci-dessous à l'encontre de cette entité :

- Section II (Définitions)
- Sections IV.1 et IV.2 (Caractère contraignant des BCR)
- Section V (Transfert de données personnelles vers des pays tiers ou des organisations internationales)
- Section VI (Droits des personnes concernées)
- Section VII (Principes relatifs aux traitements des données à caractère personnel)
- Section VIII (Registre des activités de traitement)

- Section IX (Sous-traitance et transfert de données personnelles)
- Section X (Traitement des données sensibles)
- Section XI (Coopération)
- Section XII (Gestion des demandes et des réclamations)
- Annexe 1 (Liste des entités du Groupe Tessi liées par les BCR)

Les droits des personnes concernées visés ci-dessus couvrent les recours juridictionnels contre toute violation des droits des tiers bénéficiaires garantis ainsi que le droit d'obtenir réparation et, le cas échéant, de recevoir une indemnisation en réparation d'un préjudice (dommage matériel, mais aussi toute souffrance subie).

En particulier, les personnes concernées sont autorisées à introduire une réclamation :

- Devant l'autorité de contrôle compétente : la personne concernée doit pouvoir choisir l'autorité de contrôle de l'État membre de l'Union dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, en application de l'article 77.1 du RGPD ; et
- Devant la juridiction compétente de l'État membre de l'Union : la personne concernée doit pouvoir choisir d'intenter l'action devant les juridictions de l'État membre dans lequel le responsable du traitement ou le sous-traitant dispose d'un établissement ou dans l'État membre dans lequel la personne concernée réside habituellement, en application de l'article 79 du RGPD.

Si le responsable du traitement et le sous-traitant d'un même traitement sont reconnus responsables d'un préjudice causé par ledit traitement, la personne concernée peut percevoir une indemnisation pour l'intégralité des dommages, directement auprès du sous-traitant (article 82, paragraphe 4, du RGPD).

Les personnes peuvent formuler leurs demandes ou réclamations auprès des entités du Groupe Tessi dans les conditions définies à la Section XII.

## VII. PRINCIPES RELATIFS AUX TRAITEMENTS DES DONNEES À CARACTÈRE PERSONNEL

Chaque entité du Groupe Tessi s'engage à ce que le traitement des données à caractère personnel effectués en sa qualité de sous-traitant soient assurés conformément aux présentes BCR, dans le respect des exigences suivantes et du contrat de service :

### 1. Transparence, loyauté et licéité

Les entités du Groupe Tessi devront, de manière générale, aider et assister le responsable du traitement à respecter la loi, par exemple en l'aidant à être transparent à l'égard des activités du sous-traitant ultérieur pour lui permettre d'informer correctement la personne concernée.

A ce titre, les entités du Groupe Tessi mettront à la disposition du responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de leurs obligations prévues à l'article 28 du RGPD et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections par le responsable du traitement ou un autre auditeur, qu'il a mandaté, et y contribuer, selon les modalités prévues au contrat de service.

De plus, les entités du Groupe Tessi informeront immédiatement le responsable du traitement si, selon elles, une instruction constitue une violation du RGPD ou d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relatives à la protection des données personnelles.

A cet égard, le Groupe Tessi rendra aisément accessibles les engagements essentiels pris dans le cadre des présentes BCR en tenant compte des Sections énumérées ci-dessus et en adoptant une version publique mise à disposition des personnes concernées via le site internet [www.tessi.eu](http://www.tessi.eu) et via l'intranet (ou tout autre canal de communication interne) pour les employés.

### 2. Limitation de la finalité

Les entités du Groupe Tessi devront traiter les données à caractère personnel uniquement pour le compte du responsable du traitement et conformément à ses instructions documentées, y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers, à moins qu'il ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel le sous-traitant est soumis.

Dans ce cas, le sous-traitant informe le responsable du traitement de cette obligation légale avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public (article 28, paragraphe 3, du RGPD).

Dans d'autres cas, si les entités du Groupe Tessi ne peuvent respecter ces dispositions pour une raison quelconque, elles acceptent d'informer promptement le responsable du traitement de leur incapacité à s'y conformer, auquel cas le responsable du traitement est autorisé à suspendre le transfert de données et/ou à résilier le contrat de service concerné, selon les conditions prévues au contrat de service.

À la résiliation de la prestation des services en lien avec le traitement des données, les entités du Groupe Tessi concernées suppriment ou renvoient, selon le choix du responsable du traitement, toutes les données à caractère personnel transférées au responsable du traitement et en suppriment les copies, et certifient à ce dernier avoir exécuté cette tâche, à moins que la législation qui leur est imposée n'exige la conservation des données à caractère personnel transférées.

Dans ce cas, les entités du Groupe Tessi informeront le responsable du traitement de la situation et lui garantiront d'assurer la confidentialité des données à caractère personnel transférées et de ne plus les traiter activement.

### 3. Qualité des données

Les entités du Groupe Tessi auront l'obligation générale d'aider le responsable du traitement à respecter la loi selon les conditions prévues au contrat de service, en particulier :

- Les entités du Groupe Tessi exécuteront les mesures nécessaires lorsque le responsable du traitement en fera la demande, en vue de la mise à jour, de la correction ou de la suppression des données.

Les entités du Groupe Tessi concernées notifieront les rectifications ou suppressions de données à chaque entité du Groupe Tessi à laquelle les données avaient été communiquées.

- Les entités du Groupe Tessi exécuteront les mesures nécessaires lorsque le responsable du traitement en fera la demande, en vue de la suppression ou de l'anonymisation des données à compter du moment où le formulaire d'identification n'est plus nécessaire.

Les entités du Groupe Tessi notifieront les suppressions ou anonymisations de données à chaque entité du Groupe Tessi à laquelle les données avaient été communiquées.

## 4. Sécurité

### Principes :

Les entités du Groupe Tessi devront mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque que présente le traitement, en tenant compte de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, conformément à l'article 32 du RGPD.

Les données personnelles doivent être protégées contre la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée, ou l'accès non autorisé, de manière accidentelle ou illicite, en particulier lorsque le traitement implique la transmission de données personnelles sur un réseau.

Les entités du Groupe Tessi doivent mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées qui répondent, au minimum, aux exigences de la législation applicable au responsable du traitement ainsi que toute mesure particulière existante, telles qu'énoncées dans le contrat de service.

Les entités du Groupe Tessi devront également aider le responsable du traitement à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD, compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition du sous-traitant.

### Déclinaisons sur le plan opérationnel :

Les entités du Groupe Tessi doivent mettre en place des mesures de protection appropriées à toutes les étapes du cycle de vie des données personnelles (collecte, exploitation, utilisation, conservation, hébergement, transmission, destruction, etc.). Ces mesures doivent être conformes aux exigences établies dans la Politique Générale de Sécurité du Système d'Information du Groupe Tessi « PGSSI ». Cette politique est fondée sur une approche par les risques, conformément à la norme ISO 27001 relative aux systèmes de management de la sécurité des informations (SMSI).

Le niveau de protection et de sécurité défini ci-dessous constitue une norme minimale que toutes les entités du Groupe Tessi doivent respecter. Il est recommandé aux entités d'adopter des mesures de sécurité supplémentaires lorsque cela est approprié.

Ainsi, dans le cadre de l'application de la procédure « *Privacy by Design & Privacy by Default* », une évaluation des risques liés aux traitements des données est réalisée et

permet de déterminer les mesures de sécurité applicables « *by design* » et « *by default* » pour la prestation de services fournies au responsable du traitement. En complément de ce dispositif, les mesures de sécurité éventuellement demandées par un client seront systématiquement étudiées et pourront faire l'objet d'une mise en place après accord entre les parties.

#### **4.1 Gouvernance de la sécurité**

Les entités du Groupe Tessi s'engagent à établir et appliquer une gouvernance de la sécurité de l'information pour assurer et vérifier la mise en place et le fonctionnement opérationnel des mesures de sécurité en matière de protection des données personnelles.

**Référence documentaire** : *Politique du Groupe Tessi relative à la Sécurité des Systèmes d'Information*

#### **4.2 Ressources humaines**

Les employés du Groupe Tessi et les tiers traitant des données à caractère personnel doivent s'engager à respecter la confidentialité des données. Les employés du Groupe Tessi doivent être formés/sensibilisés sur les enjeux de la protection des données à caractère personnel.

**Références documentaires** : *Procédure du Groupe Tessi relative au recrutement du personnel, Procédure de sensibilisation et de formation sur la protection des données à caractère personnel, Charte informatique du Groupe Tessi*

#### **4.3 Sécurité physique**

Chaque entité du Groupe Tessi doit mettre en œuvre des mesures de sécurité physique et de maintien d'un niveau adapté de protection de ses locaux, conformément à la procédure de sécurité physique.

**Références documentaires** : *Procédures du Groupe Tessi relatives à la Sécurité Physique*

#### **4.4 Gestion des incidents**

Chaque entité du Groupe Tessi doit mettre en œuvre une méthode cohérente et efficace de gestion des incidents liés à la sécurité des données personnelles, incluant la communication des événements, violations et incidents impactant les données à caractère personnel.

**Références documentaires** : *Procédure du Groupe Tessi relative à la gestion des incidents de sécurité, Fiche d'incident sécurité*

## 4.5 Gestion des identités

### 4.5.1. Contrôle des accès

Chaque entité du Groupe Tessi doit mettre en place un processus de gestion des accès au système d'information du Groupe Tessi, avec un mécanisme d'autorisations, et des mesures de sécurité visant à empêcher les accès non autorisés aux données personnelles.

### 4.5.2. Gestion des accès distants et appareils mobiles

Chaque entité du Groupe Tessi doit mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées sur l'ensemble des accès distants et des équipements mobiles, afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des données personnelles traitées.

**Références documentaires** : *Procédure du Groupe Tessi relative à la sécurité des accès logiques ; Procédure du Groupe Tessi relative à la gestion des accès distants au SI*

## 4.6 Sécurité de l'exploitation

Chaque entité du Groupe Tessi doit assurer une exploitation correcte et sécurisée des moyens de traitement des données à caractère personnel.

**Références documentaires** : *Procédure du Groupe Tessi relative à la sécurité des serveurs ; Procédure du Groupe Tessi relative à la sécurité des postes de travail*

## 4.7 Protection contre les codes malveillants

Chaque entité du Groupe Tessi doit s'assurer que les données personnelles et les moyens de traitement de ces données sont protégés contre les virus et les codes malveillants.

**Références documentaires** : *Procédure du Groupe Tessi relative à la sécurité des serveurs ; Procédure du Groupe Tessi relative à la sécurité des postes de travail*

## 4.8 Gestion des vulnérabilités

Chaque entité du Groupe Tessi doit déployer des mesures appropriées pour réduire les risques liés à l'exploitation des vulnérabilités techniques ayant fait l'objet d'une publication. L'exposition des vulnérabilités doit être évaluée et les actions appropriées doivent être entreprises pour traiter le risque associé.

**Référence documentaire** : *Politique du Groupe Tessi relative au patch management*

## 4.9 Sécurité du développement

Chaque entité du Groupe Tessi doit garantir la confidentialité et l'intégrité des données personnelles traitées dans le cadre de ses activités de développement informatique. Elle

doit également s'assurer que les principes prévus à l'article 6 « Protection des données dès la conception et protection des données par défaut » ci-dessous sont respectés dans le cadre du cycle de développement des applications.

**Références documentaires** : *Procédure du Groupe Tessi relative à la sécurité du développement, Procédure du Groupe Tessi relative à la sécurité « by Design » et à la sécurité « by Default »*

#### **4.10 Sécurité des communications**

Chaque entité du Groupe Tessi doit garantir la protection des données personnelles dans le cadre de leur transit sur les réseaux, que les données soient transférées au sein du Groupe Tessi ou vers une entité extérieure.

**Références documentaires** : *Procédure du Groupe Tessi relative à la gestion et à la maîtrise du réseau, Procédure du Groupe Tessi relative à la sécurité des flux réseau*

#### **4.11 Sauvegarde des données personnelles**

Chaque entité du Groupe Tessi doit mettre en place une politique de sauvegarde permettant de sauvegarder les données personnelles avec le niveau de sécurité adéquat.

**Références documentaires** : *Politique du Groupe Tessi relative à la sauvegarde*

#### **4.12 Chiffrement/cryptographie**

##### **4.12.1. Chiffrement des données en base**

Chaque entité du Groupe Tessi doit garantir un niveau de protection adapté à la classification des données concernées, en utilisant des moyens cryptographiques s'agissant des données personnelles.

##### **4.12.2. Chiffrement du transfert**

Les données personnelles ou flux de données personnelles transitant entre l'entité du Groupe Tessi et un tiers externe doivent être échangés via des protocoles conformes à la directive du Groupe Tessi et font l'objet d'un chiffrement lors du transit.

**Référence documentaire** : *Politique du Groupe Tessi relative au chiffrement*

#### **4.13 Maintenance et destruction des données personnelles**

Chaque entité du Groupe Tessi doit encadrer les opérations de maintenance afin de maîtriser l'accès aux données personnelles par des tiers. Par exemple, les données personnelles doivent être préalablement effacées des matériels destinés mis au rebut.

**Références documentaires** : *Procédure du Groupe Tessi relative à la fin de vie des équipements informatiques, Procès-verbal type concernant la destruction et l'effacement des données*

#### **4.14 Gestion de la traçabilité**

Chaque entité du Groupe Tessi doit enregistrer toutes les opérations réalisées sur les données à caractère personnel et pouvoir produire les preuves des actions menées sur ces données (accès, modification, suppression, transfert, etc.).

**Référence documentaire** : *Procédure du Groupe Tessi relative à la sécurité des traces informatiques*

#### **4.15 Audit des mesures de sécurité**

Chaque entité du Groupe Tessi doit être soumise à des audits de sécurité sur la base du référentiel d'audit sécurité du Groupe Tessi.

**Référence documentaire** : *Procédure du Groupe Tessi relative à la sécurité des traces informatiques*

### **5. Notification des violations de données personnelles**

#### **Principes :**

Une « violation de données à caractère personnel » ou « violation de données personnelles » constitue une violation de la sécurité, entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

Les entités du Groupe Tessi notifient au responsable du traitement toute violation de données personnelles dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.

En outre, les sous-traitants ultérieurs sont tenus de notifier au sous-traitant et au responsable du traitement toute violation de données personnelles dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.

#### **Déclinaisons opérationnelles :**

Selon les circonstances, une violation de données personnelles peut concerner la confidentialité, la disponibilité et/ou l'intégrité des données à caractère personnel.

La violation des données personnelles peut être associée aux typologies d'incident de sécurité informatique suivantes :

- a. Destruction des données personnelles ;
- b. Perte des données personnelles ;
- c. Altération/modification non désirée des données personnelles ;
- d. Divulgation non autorisée des données personnelles ;
- e. Accès non autorisé aux données personnelles.

EX-NVIO-7 : L'entité du Groupe Tessi en sa qualité de sous-traitant doit informer le responsable du traitement dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance d'une violation de données à caractère personnel.

EX-NVIO-8 : Toute détection de violation de données à caractère personnel doit faire l'objet d'une information du DPO Groupe via l'outil « ORQC » du Groupe Tessi ou via le formulaire de notification des violations de données personnelles du Groupe Tessi.

EX-NVIO-9 : Le DPO Groupe, sur la base des informations fournies dans le formulaire de notification de violation, réalise une analyse sur la réalité de la violation, ses caractéristiques et surtout ses impacts éventuels pour les personnes concernées. Sur la base de cette analyse, le DPO Groupe formalise un plan d'action pour y remédier.

---

**Références documentaires** : *Procédure de notification de violation de données personnelles*

## **6. Protection des données dès la conception et protection des données par défaut (« Privacy by Design & Privacy by Default »)**

### **Principes :**

Les entités du Groupe Tessi agissant en tant que sous-traitant s'engagent à respecter les principes de protection des données personnelles dès la conception et de protection des données par défaut en mettant en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées destinées à concrétiser les principes relatifs à la protection des données personnelles et à faciliter le respect des exigences prévues dans les BCR dans la pratique. Plus précisément, cela signifie notamment que :

- Dès leur conception, les produits, applications ou processus intègrent de façon effective les principes relatifs à la protection des données à caractère personnel ;
- Par défaut, les produits, applications ou processus garantissent que seules sont traitées les données nécessaires à la finalité du traitement au regard de la quantité de données collectées, de l'étendue de leur traitement, de la durée de

conservation et du nombre de personnes qui y a accès et s'assurer que les données à caractère personnel traitées se limitent au minimum nécessaire pour le traitement (proportionnalité du traitement au regard des finalités).

### **Déclinaisons sur le plan opérationnel :**

EX-PBDD-3 : Dans le cadre des prestations fournies au responsable du traitement, l'entité du Groupe Tessi concernée agissant en tant que sous-traitant doit protéger les données à caractère personnel confiées par le responsable du traitement et s'assurer de la conformité des traitements effectués par l'entité à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel et aux exigences contractuelles imposées par le contrat de service conclu avec le responsable du traitement.

EX-PBDD-4 : Le chef de projet de l'entité du Groupe Tessi concernée doit prévoir un atelier dédié à la sécurité et à la conformité avant le démarrage de la prestation, en présence du client, afin d'identifier les mesures indispensables à la prestation et déterminer le niveau de protection des données à mettre en place. Le chef de projet s'assurera que les actions validées conjointement avec le client sont mises en place.

EX-PBDD-5 : D'une manière générale, lorsque l'entité du Groupe Tessi agit en tant que sous-traitant, elle doit aider le responsable du traitement à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de satisfaire aux principes relatifs à la protection des données et faciliter le respect des obligations fixées par les BCR dans la pratique, telles que la protection des données dès la conception et la protection des données par défaut.

---

**Référence documentaire** : Procédure « *Privacy by Design & Privacy by Default* » du Groupe Tessi

## **VIII. REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT**

### **Principes :**

Les entités du Groupe Tessi s'engagent à :

- Tenir un registre par écrit, y compris sous forme électronique, de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte de chaque responsable du traitement conformément aux exigences énoncées dans le RGPD ;
- Mettre à disposition de l'autorité de contrôle, à sa demande, le registre des activités de traitement.

**Déclinaisons sur le plan opérationnel :**

EX-REG-6 : Le registre des activités de traitement de l'entité du Groupe Tessi concernée en sa qualité de sous-traitant doit comporter, a minima, les informations suivantes :

- Le nom et les coordonnées du ou des sous-traitants et de chaque responsable du traitement pour le compte duquel le sous-traitant agit, ainsi que, le cas échéant, les noms et les coordonnées du représentant du responsable du traitement ou du sous-traitant et celles du délégué à la protection des données ;
- Les catégories de traitements effectués pour le compte de chaque Responsable de traitement ;
- Le cas échéant, les transferts de données personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1 du RGPD, deuxième alinéa, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- Dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles visées à l'article 32, paragraphe 1, du RGPD.

---

**Référence documentaire** : *Procédure Recensement des traitements sur des données à caractère personnel*

## IX. SOUS-TRAITANCE ET TRANSFERT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles ne peuvent être sous-traitées par les entités du Groupe Tessi que si celles-ci disposent de l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale du responsable du traitement. Le contrat de service précisera si une autorisation préalable générale accordée au début du service suffit ou si une autorisation spécifique sera requise pour chaque nouveau sous-traitant ultérieur. Si une autorisation générale est accordée, l'entité du Groupe Tessi concernée informera le responsable du traitement de toute modification prévue concernant l'ajout ou le remplacement d'un sous-traitant ultérieur, et ce, suffisamment à l'avance pour que le responsable du traitement ait la possibilité de s'opposer à la modification ou de résilier le contrat de service selon les conditions prévues au contrat de service avant que les données ne soient communiquées au nouveau sous-traitant ultérieur.

Les données ne peuvent être sous-traitées par des entités non liées aux présentes BCR que si celles-ci disposent de l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale du responsable du traitement. Si une autorisation générale est accordée, le responsable du traitement doit être informé par le sous-traitant de toute modification prévue concernant l'ajout ou le remplacement de sous-traitants ultérieurs, et ce, suffisamment à l'avance pour que le responsable du traitement ait la possibilité de s'opposer à la modification ou de résilier le contrat de service selon les conditions prévues au contrat de service avant que les données ne soient communiquées aux nouveaux sous-traitants ultérieurs.

Lorsqu'une entité du Groupe Tessi sous-traite ses obligations au titre du contrat de service, avec l'autorisation du responsable du traitement, elle a impérativement recours à un contrat ou un autre acte juridique au titre du droit de l'Union ou du droit de l'État membre conclu avec le sous-traitant ultérieur, prévoyant la protection adéquate énoncée aux articles 28, 29, 32, 45, 46 et 47 du RGPD et garantissant que les mêmes obligations de protection des données établies dans le contrat de service entre le responsable du traitement et le sous-traitant et dans les Sections IV, V, VI, VII, VIII et XI des présentes BCR sont imposées au sous-traitant ultérieur, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD (article 28, paragraphe 4, du RGPD).

## X. TRAITEMENT DES DONNÉES SENSIBLES

### Principes :

En principe, le traitement des données à caractère personnel qui révèle l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique sont interdits.

Par exception, l'entité du Groupe Tessi concernée, dans le cadre des traitements réalisés en tant que sous-traitant, peut traiter des données sensibles conformément au contrat de service conclu avec le responsable du traitement concerné.

### Déclinaisons sur le plan opérationnel :

EX-SEN-3 : Lorsqu'un responsable du traitement demande à une entité du Groupe Tessi de traiter des données sensibles pour le compte dudit responsable du traitement, le responsable du traitement reste seul responsable de définir les mesures de sécurité qu'il juge appropriées pour traiter les risques sous-jacents au traitement de telles données.

EX-SEN-4 : L'entité du Groupe Tessi concernée se conformera aux instructions du responsable du traitement et appliquera les mesures convenues entre les parties.

EX-SEN-5 : L'entité du Groupe Tessi concernée ne sera pas tenue de déterminer la base légale applicable au traitement de telles données sensibles.

EX-SEN-6 : En tout état de cause, l'entité du Groupe Tessi concernée traitera les données sensibles conformément à la loi applicable. Lorsque la loi applicable impose des conditions particulières d'hébergement ou de traitement, l'entité les respectera strictement.

EX-SEN-7 : L'entité du Groupe Tessi concernée est tenue de :

- Respecter les exigences de sécurité du responsable du traitement, spécifiquement et explicitement formulées, afin de protéger les données sensibles ;
- Si l'analyse d'impact relative à la protection des données éventuellement réalisée par le responsable du traitement confirme la nécessité d'un chiffrement, l'entité du Groupe Tessi concernée mettra en place ce chiffrement.

**Référence documentaire :** *Procédure du Groupe Tessi relative aux données sensibles*

## XI. COOPERATION

### 1. Obligation de coopérer avec les autorités de contrôle

Les entités du Groupe Tessi, en tant que sous-traitant ou sous-traitant ultérieur, s'engagent à coopérer avec les autorités de contrôle compétentes pour le responsable du traitement concerné.

Les entités du Groupe Tessi doivent également se conformer aux décisions des autorités de contrôle compétentes pour le responsable du traitement concerné sur toute question ayant trait aux BCR.

De plus, chaque entité du Groupe Tessi s'engage à se soumettre à tout audit réalisé par les autorités de contrôle compétentes pour le responsable du traitement concerné.

### 2. Obligation de coopérer avec le responsable du traitement

Les entités du Groupe Tessi doivent coopérer avec le responsable du traitement pour le compte duquel ils traitent des données personnelles en tant que sous-traitant ou sous-traitant ultérieur, et l'aider à respecter la législation sur la protection des données (par exemple son obligation de respecter les droits des personnes concernées ou de traiter leurs réclamations, ou d'être en mesure de répondre à une enquête ou à une question des autorités de contrôle).

Cette obligation doit être respectée dans un délai raisonnable et dans la mesure où cela est raisonnablement possible.

## XII. GESTION DES DEMANDES ET DES RECLAMATIONS

Les personnes concernées peuvent contacter les entités du Groupe Tessi en transmettant leur demande ou leur réclamation au point de contact spécifique qui aura été créé à cette fin par l'entité concernée et communiqué par le responsable du traitement aux personnes concernées.

Lorsqu'une entité du Groupe Tessi reçoit une demande ou une réclamation d'une personne concernée concernant un traitement dans le cadre duquel l'entité agit en tant que sous-traitant, celle-ci s'engage à respecter la procédure associée du Groupe Tessi. En particulier, les sous-traitants et sous-traitants ultérieurs transmettront au responsable du traitement toutes réclamations ou demandes des personnes concernées, dans les meilleurs délais, sans y répondre (à moins qu'ils ne soient autorisés à le faire), en communiquant au responsable du traitement toutes les informations pertinentes.

L'entité concernée ne sera pas tenue de répondre à de telles demandes ou réclamations, à moins que le contraire n'ait été convenu avec le responsable du traitement.

Dans l'hypothèse où le responsable du traitement a disparu dans les faits, a cessé d'exister juridiquement ou est devenu insolvable, l'entité du Groupe Tessi, s'engage néanmoins à traiter les réclamations des personnes concernées conformément à la procédure associée du Groupe Tessi. Dans ce cas, l'entité concernée du Groupe Tessi traitera la réclamation dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Compte tenu de la complexité et du nombre des demandes, ce délai pourra être prolongé de deux mois supplémentaires au maximum ; auquel cas l'entité concernée devra informer la personne concernée dans un délai d'un mois, à compter de la réception de la demande, en précisant les raisons de ce retard.

L'entité devra également coopérer avec le responsable de traitement et l'aider à respecter son obligation relative au respect des droits des personnes concernées ou au traitement de leurs réclamations, dans un délai raisonnable et dans la mesure où cela est raisonnablement possible. A cet égard, l'entité mettra en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, lorsque le responsable du traitement en fait la demande, afin d'aider ce dernier à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes que les personnes concernées lui adressent en vue d'exercer leurs droits prévus au RGPD, y compris en communiquant toute information utile pour aider le responsable du traitement à s'acquitter de son obligation de respecter les droits des personnes concernées.

En outre, si la personne concernée considère que le traitement de ses données personnelles mis en œuvre par le Groupe Tessi constitue une violation de ses droits prévus

dans les présentes BCR, elle a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle et/ou de saisir les tribunaux, indépendamment du fait que la personne concernée ait préalablement appliqué ou non, la procédure de traitement des demandes/plaintes du Groupe Tessi.

## ANNEXE 1 : LISTE DES ENTITES DU GROUPE TESSI LIÉES PAR LES BCR

### I. Entités établies dans l'Espace économique européen

#### France, Espagne et Bulgarie

##### FRANCE

**ADM COLLECTING**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €10,000, whose registered office is in ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 32 rue Henri Tariel, registered in the Trade and Companies Register of NANTERRE under number 789 618 584 00013, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM PROCESSING**, Simplified Joint-stock Company, with a capital of €100,000, whose registered office is in ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 32 rue Henri Tariel, registered in the Trade and Companies Register of NANTERRE under number 532 328 986 00023 mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM VALUE**, Simplified Joint-stock Company, with a capital of €500,200, whose registered office is in ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 32 rue Henri Tariel, registered in the Trade and Companies Register of NANTERRE under number 418 657 763 00078, phone number: + 33 (0) 1 76 61 37 00 mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM VALUE ASSURANCES**, Limited Liability Company (SARL), with a capital of €10,000, whose registered office is in ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 32 rue Henri Tariel, registered in the Trade and Companies Register of NANTERRE under number 521 671 149 00032, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**BIP-TESSI (SOCIETE BORDELAISE D'INFORMATIQUE PERIPHERIQUE)**, Simplified Joint-stock Company, with a capital of €7,622.45, whose registered office is in LE HAILLAN (33185), Immeuble Cassiopée, 1-3 avenue des Satellites, registered in the Trade and Companies Register of BORDEAUX under number 342 913 522 00054, phone number: +33 (0)5 57 57 25 33, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**C2I PRODUCTION**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €289,317.17, whose registered office is in RAMONVILLE SAINT AGNE (31520), 2 avenue de l'Europe, registered in the Trade and Companies Register of TOULOUSE under number 383 984 028 00118, phone number: +33 (0)5 62 57 19 80, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**CALLWEB**, Simplified Joint-stock Company, with a capital of €128,600, whose registered office is in AMIENS (80000), 22D rue du Général Leclerc, registered in the Trade and Companies Register of AMIENS under number 517 813 960 00062, phone number +33 (0) 6 20 74 63 04, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**CERTIGNA**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €276,485, whose registered office is in VILLENEUVE D'ASCQ (59650), 20 allée de la Râperie, registered

in the Trade and Companies Register of LILLE METROPOLE under number 481 463 081 00036, phone number +33 (0)3 20 79 24 09, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**GDOC LASERCOM FRANCE**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €15,000, whose registered office is in BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 27-33 quai Alphonse Le Gallo - Bâtiment ILEO, registered in the Trade and Companies Register of NANTERRE under number 512 067 877 00047, phone number: +33 (0)1 55 18 00 81, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**INNOVATION&TRUST FRANCE**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €435,800, whose registered office is in BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 27-33 quai Alphonse Le Gallo, registered in the Trade and Companies Register of NANTERRE under number 352 164 537 00099, phone number: +33 (0)1 55 18 00 18, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**LOGIDOC SOLUTIONS**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €142,100, whose registered office is in LIMOGES (87000), 4 rue Atlantis, Parc d'Ester Technopole, Bâtiment OXO, registered in the trade and companies register of LIMOGES under number 482 420 247 00033, phone number: +33 (0)5 55 77 11 79, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**MUTUA GESTION**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €4 300 000 whose registered office is in MURET (31600), 187 avenue Jacques Douzans, Trade and Companies Register of TOULOUSE under number 788 998 078 00026, phone number: +33 (0)5 61 43 83 83, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ORONE FRANCE**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €1 250 000, whose registered office is in LE PETIT-QUEVILLY (76140), 72 avenue de la République, registered in the Trade and Companies Register of ROUEN, under number 521 071 324 00045, phone number: + 33 (0) 2 32 94 94 74, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**OWLIANCE**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €846 976 whose registered office is in BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 27-33 quai Alphonse Le Gallo, registered in the Trade and Companies Register of NANTERRE under number, 341 592 582 00124, phone number: + 33 (0) 1 82 70 16 00, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**OWLIANCE SERVICES INFORMATIQUES**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €1 500 000 whose registered office is in TOULOUSE (31100), 12 rue Louis Courtois de Viçose, Trade and Companies Register of TOULOUSE under number 510 435 696 00040, phone number: +33 (0)5 61 43 83 83, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**PERFO SERVICE**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €15,244.90, whose registered office is in SAINT JEAN BONNEFONDS (42650) - Bâtiment 7 du Parc Métrotech, registered in the Trade and Companies Register of SAINT ETIENNE under number 704 501 360 00074, phone number: +33 (0)4 77 43 97 30, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**PROCHEQUE NORD**, simplified Joint stock Company, with a capital of 36,924, whose registered office is in VILLENEUVE D'ASCQ (59650), 24-26 rue du Carrousel Parc de la Cimaise, registered in the Trade and Companies Register of LILLE METROPOLE, under number 434 040 119 00043, phone number: +33 (0)3 20 94 50 35, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**RIB INFORMATIQUE DROME**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €7,622.45, whose registered office is in LYON (69007), 45 rue Saint Jean de Dieu, registered in the Trade and Companies Register of LYON under number 405 000 951 00039, phone number: +33 (0)4 26 68 86 00, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**RIP-TESSI (SOCIETE RHODANIENNE D'INFORMATIQUE PERIPHERIQUE)**, Simplified Joint-stock Company, with a capital of €7,622.45, whose registered office is in LYON (69007), 45 rue Saint Jean de Dieu, registered in the Trade and Companies Register of LYON under number 342 851 235 00032, phone number: +33 (0)4 26 68 86 00, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**SATC (SOCIETE ALSACIENNE DE TRAITEMENTS DE CHEQUES)**, Simplified Joint-stock Company, with a capital of €7,622.45, whose registered office is in SHILTIGHEIM (67300), 1 allée d'Helsinki, registered in the Trade and Companies Register of STRASBOURG under number 394 003 081 00079, phone number: +33 (0)4 26 68 86 00, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**SEDI (SOCIÉTÉ D'ENRICHISSEMENT DE DONNÉES INFORMATIQUES)**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €7,622.45, whose registered office is in BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 27-33 quai Alphonse Le Gallo, registered in the Trade and Companies Register of NANTERRE under number 342 568 565 00036, phone number: +33 (0)1 41 31 53 83, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**SIP-TESSI (SOCIETE D'INFORMATIQUE PERIPHERIQUE)**, Simplified Joint-stock Company, with a capital of €7,622.45, whose registered office is in COULOMMIERS (77120), 37 avenue du Général Leclerc, registered in the Trade and Companies Register of MEAUX under number 342 568 565 00036, phone number: +33 (0)1 64 20 73 60, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**SYNERCAM**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €457,347.05, whose registered office is in LESCAR (64230), rue Saint Exupéry ZAC Monhauba III, registered in the Trade and Companies Register of PAU under number 419 833 470 00026, phone number: +33 (0)5 59 40 13 90, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**T.D.C. TESSI**, Simplified Joint-stock Company, with a capital of €7,622.45, whose registered office is in LYON (69007), 45 rue Saint Jean de Dieu, registered in the Trade and Companies Register of LYON under number 407 687 565 00033, phone number: +33 (0)4 26 68 86 00, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TRAITEMENT DE DONNEES INFORMATIQUES (T.D.I),** Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €8,000, whose registered office is in MAMOUDZOU, Place du Marché – Immeuble Mahaba Club MAYOTTE, registered in the Trade and Companies Register of MAMOUDZOU under number 024 074 924 00010, phone number: +33 (0)2 69 61 02 57, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TELETRAITEMENT ET INFORMATIQUE DE GESTION DE LA REUNION – T.I.G.R.E,** Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €40,000, whose registered office is in SAINT DENIS (97490), La Réunion, 1 rue Emile Hugo, Zone Technor - ZAC du Parc Technologique, registered in the Trade and Companies Register of SAINT DENIS, under number 310 851 324 00072, phone number: +33 (0)2 62 90 14 50, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI,** Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €6 524 342 whose registered office is in GRENOBLE (38000), 14 rue des Arts et Métiers, registered in the Trade and Companies Register of GRENOBLE under number 071 501 571 00237, phone number: +33 (0)4 76 70 59 10, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI ACCES,** Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €100,000, whose registered office is in AVON (77210), 44 avenue de Valvins, registered in the Trade and Companies Register of MELUN under number 338 621 972 00060, phone number: +33 (0)1 60 74 59 60, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI CHEQUE ILE DE FRANCE,** Simplified Joint-stock Company, with a capital of €10,000, whose registered office is in MONTREUIL (93100), 240 rue de Rosny, registered in the Trade and Companies Register of BOBIGNY under number 439 202 698 00031, phone number: +33 (0) 1 41 58 65 32, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI CONTACT CENTER,** Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €400,000, whose registered office is in ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 32 Rue Henri Tariel, registered in the Trade and Companies Register of BOBIGNY under number 415 409 325 00024, phone number: +33 (0)1 41 31 53 83, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI 2M,** Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €37 000, whose registered office is in MAIGNELAY MONTIGNY (60420), 5 rue de Coivrel - Lieudit la Chapelle, registered in the Trade and Companies Register of BEAUVAIS under number 444 675 359 00053, phone number: +33 (0)3 44 50 00 90, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI DIGITAL SERVICES,** Simplified Joint-stock Company, with a capital of €7,622.45 whose registered office is in LYON (69007), 45 rue Saint Jean de Dieu, registered in the Trade and Companies Register of LYON under number 383 587 557 00042, phone number: +33 (0)4 26 68 86 00, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI DOCUMENTS SERVICES,** Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €1,000,000, whose registered office is in BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 27-33 quai Alphonse Le Gallo, registered in the Trade and Companies Register of NANTERRE

under number 326 803 582 00062, phone number: +33 (0)1 41 31 53 83, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI DOCUMENTS SERVICES CENTRE DE RELATIONS CLIENTS**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €10,000, whose registered office is in LYON (69007), 13 rue Pierre Gilles de Gennes - Immeuble B, registered in the Trade and Companies Register of LYON under number 813 438 249 00043, phone number: +33 (0)4 72 02 52 53, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI EDITIQUE**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €355,600, whose registered office is in LONGJUMEAU (91160), 4 rue George Sand - ZI de la Vigne aux Loups, La Chapelle Saint Laurent, registered in the Trade and Companies Register of EVRY under number 722 057 593 00096, phone number: +33 (0)1 64 54 62 00, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI ENCAISSEMENTS** Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €500,000, whose registered office is in NANTERRE (92000), 39 rue des Hautes Pâtures, registered in the Trade and Companies Register of NANTERRE under number 449 587 500 00017, phone number: +33 (0)1 47 69 53 00, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI GESTION ASSURANCE**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €10,000, whose registered office is in BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 27-33 quai Alphonse Le Gallo, registered in the Trade and Companies Register of NANTERRE under number 822 481 115 00084, phone number: +33 (0)4 76 70 59 10, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI INFORMATIQUE**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €99,987.50, whose registered office is in SAINT JEAN BONNEFONDS (42650), Bâtiment 7 du Parc Métrotech, registered in the Trade and Companies Register of SAINT ETIENNE under number 331 618 520 00042, phone number: +33 (0)4 77 81 04 50, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI MD**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €100,000, whose registered office is in PANNES (45700), 490 rue des Frênes, registered in the Trade and Companies Register of ORLEANS under number 300 647 609 00191, phone number: +33 (0)2 38 87 60 20, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI OUEST**, Simplified Joint-stock Company, with a capital of €107,629, whose registered office is in ANGERS (49000), 35 rue du Nid de Pie, registered in the Trade and Companies Register of ANGERS under number 340 258 284 00074, phone number: +33 (0)1 41 31 53 83, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI PRINT**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €37,000, whose registered office is in LONGJUMEAU (91160), 4 rue George Sand – ZI de la Vigne aux Loups – La Chapelle St Laurent, registered in the Trade and Companies Register of EVRY under number 504 425 075 00042, phone number: +33 (0)1 30 13 92 00, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI SERVICES**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €37,000, whose registered office is in GRENOBLE (38000), 14 rue des Arts et Métiers, registered in the Trade and Companies Register of GRENOBLE under number 504 308 461 00020, phone number: +33 (0)4 76 70 59 10, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI TECHNOLOGIES**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €300,000, whose registered office is in LE HAILLAN (33185), 1-3 avenue des Satellites - Immeuble Cassiopée, registered in the Trade and Companies Register of BORDEAUX under number 382 105 823 00092, phone number: +33 (0)5 57 22 20 61, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI-T.G.D**, Simplified Joint-stock Company with sole shareholder, with a capital of €100,000 whose registered office is in NANTES (44300), 8 rue de la Rainière - Parc Club du Perray, registered in the Trade and Companies Register of NANTES under number 393 046 784 00137, phone number: +33 (0)2 28 23 67 07, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI TMS**, Simplified Joint-stock Company with a capital of €1,097,632.92, whose registered office is in VOISINS LE BRETONNEUX (78960), 130-136 avenue Joseph Kessel, registered in the Trade and Companies Register of VERSAILLES under number 649 801 826 00094, phone number: +33 (0)1 30 13 92 00, mail: dpo.tessi@tessi.fr

## ESPAGNE

**ADM VALUE ASSURANCES BARCELONA SUCCURSAL**, a Succursral under Spanish Law, branch of ADM VALUE ASSURANCES, whose registered office is in BARCELONA, Spain, (08006), Calle AVILA, Num 61, registered in the Trade Register of BARCELONA, under number W2502949G, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM VALUE BARCELONA SA**, a public limited company (SA) under Spanish Law, with a capital of €60 000, whose registered office is in BARCELONA, Spain, (08006), C Tuset, Num 5 - Planta 5, registered in the Trade Register of BARCELONA, under number A67002808, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**GDOC ESPAÑA**, a Limited Company (SL) under Spanish Law, with a capital of €8 000, whose registered office is in MADRID, Spain, (28033), Calle Golfo de Salónica 27, planta 7, registered in the Trade Register of MADRID, Volume 27369, Page 91, Sheet M-493218, Tax ID number (NIF) No. B85869824, phone number : +34 913 83 62 60, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**INNOVATION & TRUST SPAIN**, a limited company (SL) under Spanish law, with a capital of € 3 000, whose registered office is in Madrid, Spain (28033) Calle Golfo de Salónica, 27, Planta 7, registered in the Trade Register of Madrid, Volume 46014, Page 145, Sheet M-808535, phone number: +34 913 83 62 60, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**INSYNERGY CONSULTING ESPANA**, a public limited company (SA) under Spanish Law, with a capital of €63,665, whose registered office is in MADRID, Spain, (28033), Calle Golfo de Salónica 27, planta 7, registered in the Trade Register of MADRID, Volume 16660, Page

53, Sheet M-284237, with Tax ID number (NIF) No. A-83/032375, phone number: +34 913 83 62 60, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TODO EN CLOUD**, Sociedad limitada Unipersonal (SLU), with a capital of €20,000, whose registered office is in MADRID, Spain, (28033), Golfo de Salónica 27, planta 7, registered in the Trade Register, Volume 29.097, page 29, sheet M-523877, NIF: B-86266533, phone number: +34 910801233, mail: dpo.tessi@tessi.fr

## BULGARIE

**OWLIANCE BULGARIE**, One-person joint-stock company, with a capital of €50 000 whose registered office is in SOFIA (1309), 141 Todor Aleksandrov Blvd – Vazrazhdane District - Floor 7 – SOFIA Municipality, Trade and Companies Register of SOFIA under number 131346599, mail: dpo.tessi@tessi.fr

## II. Entités établies en dehors de l'EEE

### **Madagascar, Maurice, Maroc, Sénégal, Suisse, Tunisie, et Royaume-Uni**

#### **MADAGASCAR**

**ADM BLUE**, a public limited company with board of directors (SA) under Malagasy Law, with a capital of MGA 30,000,000, whose registered office is in ANTANANARIVO (MADAGASCAR), Golden Business Center Bâtiment D, Morarano Alarobia, Analamanga 101 Antananarivo Renivohitra, registered in the Trade Register of Antananarivo under number 2018B01262, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM VALUE ALAROBIA**, a Non-resident Limited Liability Company (SARL) under Malagasy Law, with a capital of MGA 30,000,000, whose registered office is in ANTANANARIVO (MADAGASCAR), Golden Business Center Bâtiment D, Morarano Alarobia; Analamanga 101 Antananarivo Renivohitra, registered in the Trade Register of Antananarivo under number 2018B00202, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM VALUE DIEGO**, a Non-resident Limited Liability Company (SARL) under Malagasy Law, with a capital of MGA 30,000,000, whose registered office is in ANTANANARIVO (MADAGASCAR), Lot n° 2-5 Immeuble Assist Velo Rainimangalahy Ivandry – Analamanga 101 Antananarivo Renivohitra registered in the Trade Register of Antananarivo under number 2015B00878, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**MADA M VALUE**, a Non-resident Limited Liability Company (SARL) under Malagasy Law, with a capital of MGA 30,000,000, whose registered office is in ANTANANARIVO (MADAGASCAR), Golden Business center Batiment "I" Morarano - 101 Antananarivo Alarobia, registered in the Trade Register of Antananarivo under number 2008B01052, mail: dpo.tessi@tessi.fr

#### **MAURICE**

**BATCH IMAGE PROCESSING INDIAN OCEAN-BIPIO**, Private Limited Liability Company under Mauritian Law, with a capital of €100,000, whose registered office is in EBENE (MAURITIUS), 8<sup>th</sup> floor, Cyber Tower II, Ebene Cybercity, registered in the Trade Register of Mauritius under number 48775, phone number: + (230) 467 9111, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**PROCESSURE COMPANY LIMITED**, with a capital of MUR 1,000,000, whose registered office is in EBENE (Mauritius), Cybertower 2, registered in the Trade Register of Mauritius under number C086913, phone number: + (230) 467 9111, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM VALUE ASSURANCES MAURITIUS BRANCH**, Succursa under Mauritian Law, whose registered office is in EBENE (MAURITIUS), C/O Axis Fiduciary Lt, 2nd floor, The Axis, 26 Cybercity, registered in the Trade Register of Mauritius under number C22186640, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**MAROC**

**2T SERVICES MAROC**, a Private Limited Liability Company under Moroccan Law, with a capital of MAD 100,000, whose registered office is in OUJDA (MOROCCO), Boulevard Mohamed VI, Rond-Point de l'Université, registered under ICE number 003214218000074 and in the Trade Register of OUJDA under number 40477, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM CALL CENTER**, a non-resident Limited Liability Company (SARL) under Moroccan Law, with a capital of MAD 1,400,000, whose registered office is in MEKNES (MOROCCO), 4 Rue Nehrou - N 26 Espace - Bureau 4ème étage JAWHARA VN, registered in the Trade Register of MEKNES under number 27263, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM CALL ASSURANCES SUCCURSAL**, a succursal under Moroccan Law, with a capital of MAD 0, whose registered office is in RABAT (MOROCCO), Rue Le Caire et Gandhi Résidence El Menzah APP20, registered in the Trade Register of RABAT under number 80325, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM VALUE ASSURANCES ORIENTAL**, a succursal under Moroccan Law, with a capital of MAD 10,000, whose registered office is in OUJDA (MOROCCO), BD Mohamed VI Rond point de l'université, registered in the Trade Register of OUJDA under number 32771, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM VALUE GESTION**, a non-resident Limited Liability Company (SARL) under Moroccan Law, with a capital of MAD 100,000, whose registered office is in RABAT (MOROCCO), 4 avenue Michlifen Agdal, registered in the Trade Register of RABAT under number 59021, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM VALUE RABAT**, a non-resident Limited Liability Company (SARL) under Moroccan Law, with a capital of MAD 100,000, whose registered office is in RABAT (MOROCCO), Immeuble Angle Avenue Hassan II et rue SIAM, registered in the Trade Register of RABAT under number 126115, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**CRM ON LINE**, a non-resident Limited Liability Company (SARL) under Moroccan Law, with a capital of MAD 100,000, whose registered office is in RABAT (MOROCCO), 4 avenue Michlifen Agdal, registered in the Trade Register of RABAT under number 73385, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**CRM VALUE**, a non-resident Limited Liability Company (SARL) under Moroccan Law, with a capital of MAD 3,300,000, whose registered office is in RABAT (MOROCCO), 4 avenue Michlifen Agdal, registered in the Trade Register of RABAT under number 55461, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ID SWISS CALL SARL**, a non-resident Limited Liability Company (SARL) under Moroccan Law, with a capital of MAD 100,000, whose registered office is in RABAT (MOROCCO), angle des rues El Koufa et Sana'a Hassan, registered in the Trade Register of RABAT under number 63721, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**NETWORK ONLINE**, a non-resident Limited Liability Company (SARL) under Moroccan Law, with a capital of MAD 1,800,000, whose registered office is in RABAT (MOROCCO), angle des rues Koufa et Sanaa - Hassan, registered in the Trade Register of RABAT under number 58099, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ORIEN CALL**, a non-resident Limited Liability Company (SARL) under Moroccan Law, with a capital of MAD 3,000,000, whose registered office is in OUJDA (MOROCCO), BD Mohamed VI Rond point de l'Université, registered in the Trade Register of OUJDA under number 18683, mail: dpo.tessi@tessi.fr

## SENEGAL

**ADM BLUE SENEGAL**, a public Limited Company, with a capital of XOF 10,000,000, whose registered office is in DAKAR (SENEGAL), Point E – rue de Ziguinchor, registered in the Trade Register of DAKAR under number 2024B7107, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**ADM VALUE SENEGAL**, a non-resident Limited Liability Company (SARL) under Senegalese Law, with a capital of XOF 130,000,000, whose registered office is in DAKAR (SENEGAL), Immeuble Yaye Fatou Dieng - Ex rue de Ziguinchor, registered in the Trade Register of DAKAR under number 2019B23586, mail: dpo.tessi@tessi.fr

## SUISSE

**TESSI DOCUMENTS SOLUTIONS (Switzerland)**, GmbH under Swiss Law, with a capital of CHF 400,000, whose registered office is in URDOF (8902), - Switzerland, In der Luberzen 17w, having as identification number in the Handelsregister des Kantons Zürich, CHE-105.915.806, phone number: +41 22 308 68 10, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**GDOC LASERCOM**, a Public Limited Company under Swiss law, with a capital of CHF 100,000, whose registered office is in PETIT-LANCY (1213) - Switzerland, 12 avenue des Morgines, registered in the Trade Register of Geneva under number CHE-113.330.973, phone number: +41 22 710 62 00, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**GDOC HOLDING**, a Public Limited Company (SA) under Swiss law, with a capital of CHF 500,000, whose registered office is in PETIT-LANCY (1213) - Switzerland, 12 avenue des Morgines, registered in the Trade Register of Geneva under number CHE-437.210.137, phone number: +41 22 710 62 00, mail: dpo.tessi@tessi.fr

## TUNISIE

**OWLIANCE TUNISIE**, Limited Liability Company under Tunisian Law, with a capital of 12 800 Dinars Tunisien, whose registered office is in ARIANA TUNIS (2083) – ZI De Chotrana II Lot AFI 114 Raoued, TUNISIE, Trade and Companies Register of TUNIS under number B03109322009, Matricule fiscal 946909 WAM 000, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TUNIS DATA SERVICES**, Non-resident Limited Liability Company, with a capital of 184000TND, whose registered office is in TUNIS (2035), rue 8612 - impasse n°2- zone industrielle la Charguia I, registered in the Trade Register of TUNIS under number of B2468682008 RC TUNIS, phone number: (+216) 71 284 721, mail: dpo.tessi@tessi.fr

**TESSI TECHNOLOGY TUNIS**, Non-resident Limited Liability Company, with a capital of TND 20,000, whose registered office is in TUNIS (2035), rue 8612 - impasse n°2 - zone industrielle la Charguia I, registered in the Trade Register of TUNIS under number B01237232017, phone number: (+ 216) 31 309 413, mail: dpo.tessi@tessi.fr

## ROYAUME-UNI

**DOCUPLEX LTD**, a Limited Company under English Law, with a capital of GBP 40 000, whose registered office is at 22 Wycombe End - Beaconsfield - Buckinghamshire - HP9 1NB, registered in the Trade Register of England and Wales under number 03491827, phone number: +44 (0)1494 292602, mail: dpo.tessi@tessi.fr

## ANNEXE 2 : DESCRIPTION DU PERIMETRE MATERIEL DES BCR DU GROUPE TESSI

Finalité de traitement	Catégories de données personnelles transférées							Catégories de personnes concernées	Pays tiers
	Données d'identification	Données relatives à la vie professionnelle	Données de connexion	Données de vie personnelle	Données économiques et financières	Données sensibles	Données de localisation		
Activités liées au développement d'applications : étude, conception, création d'applications web, applications mobiles ;	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Tests et recettes des applications ;	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion des services informatiques : support, exploitation ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion de la sécurité informatique ; suivi des connexions. Des données de géolocalisation recensées (pour l'équipement mobile)	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Audits et contrôle interne : qualité, sécurité, conformité ;	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion des opérations promotionnelles relatives aux offres de remboursement, aux primes différées et aux jeux concours ;	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse

Finalité de traitement	Catégories de données personnelles transférées							Catégories de personnes concernées	Pays tiers
	Données d'identification	Données relatives à la vie professionnelle	Données de connexion	Données de vie personnelle	Données économiques et financières	Données sensibles	Données de localisation		
Gestion des opérations de marketing ;	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion des réclamations ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion des sites Web et applications mobiles dans le cadre des services clients ;	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion et traitement des flux électroniques et papier : catégorisation, dactylographie, codage, enrichissement des fichiers clients, etc. ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	Possibilité d'accès sur les sinistres Décision de justice (tutelle, etc.) : Jugements de tutelle ou curatelle Dépôts de plainte	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion de l'éditionne ;	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Traitement de moyens de paiement (chèque, TIP, SEPA) : vidéo-codage, ajustement, vidéo-contrôle, contrôle fraude, blanchiment, etc. ;	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse

Finalité de traitement	Catégories de données personnelles transférées							Catégories de personnes concernées	Pays tiers
	Données d'identification	Données relatives à la vie professionnelle	Données de connexion	Données de vie personnelle	Données économiques et financières	Données sensibles	Données de localisation		
Back-Office métiers : ouverture de compte, contrôles de complétude des dossiers, recouvrement, affacturage, encassements, etc. ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓ Orientation sexuelle (situation maritale) Livre de famille Décision de justice (tutelle, etc.) : Mandats jugements et réclamations	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion de la relation clients : appels entrants, appels sortants, SMS, mail, etc. ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓ Dépôts de plainte, PV de police, photo de l'infraction (quand nécessaire), Tutelle, curatelles, Orientation sexuelle (situation maritale),	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion électronique des documents ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (Feuille de soin, Radio, Rapport médicaux), Orientation sexuelle (situation maritale), Données de santé (présente dans dossier sinistre), Opinion politique, Appartenance syndicale, Données relatives aux condamnations	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Archivage ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓ Données de santé, Orientation sexuelle (situation maritale), Origine raciale, Dépôts de plainte, PV de police, Données relatives aux condamnations, N° INSEE	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion des prestations intellectuelles ;	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse

Finalité de traitement	Catégories de données personnelles transférées							Catégories de personnes concernées	Pays tiers
	Données d'identification	Données relatives à la vie professionnelle	Données de connexion	Données de vie personnelle	Données économiques et financières	Données sensibles	Données de localisation		
Maintien en conditions opérationnelles et optimisation des performances des solutions d'automatisation utilisées par le Groupe Tessi : amélioration du taux de la lecture/reconnaissance automatique des documents (LAD/RAD) et de la reconnaissance optique des caractères (OCR), en utilisant, entre autres, des méthodes de modélisation et de « Machine Learning »	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Traitement des factures ;	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion de vérification de l'identité à distance ;	✓	✗	✗	✗	✗	✓	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion du parcours digitalisé du patient	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse

Finalité de traitement	Catégories de données personnelles transférées							Catégories de personnes concernées	Pays tiers
	Données d'identification	Données relatives à la vie professionnelle	Données de connexion	Données de vie personnelle	Données économiques et financières	Données sensibles	Données de localisation		
Traitement des flux EDI (échange de données informatisées) ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓ Données sensibles potentielles (facture entrante)	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion d'actifs ;	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Assistance technique par écran connecté ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓ Capacité juridique, tutelle, curatelle et sauvegarde de justice Données de santé Orientation sexuelle (situation maritale) Décision de justice (tutelle, etc.) PV de police Dépôts de plainte	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Traitement des lettres recommandées électroniques (LRE) ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Traitement de contrôle de conformité ;	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse

Finalité de traitement	Catégories de données personnelles transférées							Catégories de personnes concernées	Pays tiers
	Données d'identification	Données relatives à la vie professionnelle	Données de connexion	Données de vie personnelle	Données économiques et financières	Données sensibles	Données de localisation		
Gestion des flux informatiques : business, banque, édition, reporting, assurance, reporting comptable ou réglementaire, EDI ( <i>Electronic Data Interchange</i> )	✓	✓	✗	✓	✓	✓ Données de santé (type de médecine réalisée, date des soins, code, Coefficient, Quantité, Montant des honoraires), Orientation sexuelle (situation maritale), Décision de justice (tutelle, etc.), Données relatives aux condamnations Décision de justice (tutelle, etc.) PV de police	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion de la vie contractuelle pour le compte du client (banque, assurance, etc.) : adhésion, modifications ou mises à jour de contrats, résiliations, traitement des réclamations ;	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Gestion des avantages des remboursements à l'assuré (y compris le tiers payeur) : concept de « Cash-Out » ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓ Données de santé Décision de justice (tutelle, etc.) : Mandats jugements et réclamations	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse
Etablissement des profils des clients sur la base des critères données par le client (responsable du traitement).	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	Employés, stagiaires, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires et sous-traitants	Tunisie, Ile Maurice, Maroc, Madagascar, Sénégal, UK et Suisse